



D O S S I E R D E P R E S S E

1 2 m a i 2 0 2 5

La province Sud lance un plan d'action pour soutenir les infirmiers et garantir l'accès aux soins

À l'occasion de la Journée internationale des infirmiers, célébrée le 12 mai, la province Sud tient à exprimer toute sa reconnaissance à ces professionnelles de santé qui œuvrent chaque jour avec dévouement, compétence et humanité.

Cette année, cet hommage revêt une dimension toute particulière. En effet, les infirmier(e)s de Nouvelle-Calédonie ont été durement éprouvés par les émeutes qui ont éclaté à partir du 13 mai 2024. Comme l'ensemble de la population, ils ont été confrontés à un climat de violence et d'insécurité. Pourtant, malgré ces circonstances exceptionnelles, ils ont su faire preuve d'un courage remarquable, d'une résilience admirable et d'un professionnalisme sans faille.

Dès les premiers jours de la crise, ils se sont mobilisés pour continuer à soigner, secourir et accompagner les patients. Ces missions essentielles, inscrites au cœur de leur engagement, ont été rendues extrêmement difficiles, voire impossibles, du fait de la menace directe qui pesait sur leur propre sécurité. Certains ont dû affronter des trajets périlleux, sur des routes bloquées ou dangereuses, pour se rendre sur leur lieu de travail ou visiter des patients.

Au Médipôle notamment, des infirmiers ont été contraints de rester plusieurs jours sur place, en effectif réduit, enchaînant les gardes sans relâche, au prix d'une grande fatigue et d'un éloignement forcé de leurs proches.

La pénurie d'infirmiers, déjà préoccupante, s'est aggravée au cours de l'année écoulée, désorganisant les établissements de santé, entraînant la fermeture de lits, une surcharge des équipes et une augmentation des délais de prise en charge.

Plaçant la santé dans ses priorités d'action et consciente des impacts de la pénurie de soignants pour l'ensemble des habitants, **la province Sud a déployé le dispositif Sud Santé** (adopté à l'unanimité par l'assemblée de Province du 24 avril 2025), destiné à renforcer l'attractivité des métiers du soin et à lutter contre la pénurie de professionnels.

Pour marquer l'engagement de la collectivité envers les infirmier(e)s, **la présidente de l'assemblée de la province Sud Sonia Backès, signera le 12 mai au Centre de la Santé et de la Famille de Montravel, la charte pour le changement portée par le Conseil International des Infirmier(e)s** qui constitue une reconnaissance publique et institutionnelle des actes héroïques des infirmier(e)s.



Sud Santé : favoriser l'attractivité du territoire pour le recrutement d'infirmiers

Autre conséquence préoccupante des émeutes : la pénurie aggravée de personnels soignants, notamment d'infirmiers. Elle désorganise profondément le fonctionnement des établissements de santé, entraînant la fermeture de lits et de blocs opératoires, une surcharge de travail pour les équipes médicales et une hausse des délais d'intervention.

Selon les estimations des consultations locales, **il manque actuellement 216 infirmiers sur l'ensemble du territoire**, ce qui met en péril la continuité et la préservation de la santé des populations. Cette situation critique touche l'ensemble des structures de santé : hôpitaux, cliniques, maisons de retraite, centre médico-sociaux, centres de soins de suite et de réadaptation, etc.

Plaçant la santé dans ses priorités d'action et consciente des impacts de la pénurie de soignants pour l'ensemble des habitants, la province Sud entend agir sur deux fronts :

- À court terme, **renforcer l'attractivité du territoire de la province Sud afin de recruter rapidement du personnel soignant extérieur et garantir ainsi la continuité des soins ;**
- En parallèle, **faciliter la formation locale pour développer et pérenniser le vivier de professionnels de santé.**

Dans cette optique, une première expérimentation sera menée sur le métier d'infirmier.

Ces 2 objectifs sont développés dans **un plan d'action, Sud Santé, pour booster l'attractivité**. Celui-ci se décline en trois axes : 1. les kits attractivité, 2. l'aide à la mobilité des infirmiers stagiaires, 3. Les aides financières pour les étudiants des filières soins infirmiers et 4. la promotion et le développement des filières « IDE et personnel de santé ».

○ « Kits attractivité » pour les infirmiers recrutés dans le privé

L'aide financière aux infirmiers recrutés dans un établissement privé en province Sud, se traduit par des avantages inclus dans deux types de « kit attractivité » proposés. Deux formules :

➤ Kit individuel

- **Le financement d'un billet d'avion aller simple**, d'un montant forfaitaire de 150 000 F CFP ;
- **Une aide au loyer** forfaitaire de 130 000 F CFP par mois pendant 3 mois, soit une aide totale de 390 000 F CFP ;
- **Une prime à l'installation et à l'équipement** d'un montant de 190 000 F CFP, visant à couvrir les frais d'équipement (mobilier, électroménager...) ou de prestation de conciergerie ou de déménagement ;
- **3 cartes cadeaux Sud Tourisme** d'une valeur chacune de 20 000 F CFP, leur donnant accès à une liste d'activités de loisirs et tourisme variées ;
- **Une prime complémentaire « spécialité en tension »** d'un montant de 500 000 F CFP sera accordée aux infirmiers des filières en tension : bloc opératoire et anesthésiste.



L'aide sera versée en une seule fois et s'élèvera à 730 000 F CFP, hors montant des cartes cadeaux qui seront remis en main propre au bénéficiaire. L'aide versée sera complétée par la prime complémentaire « filières tension » pour le bénéficiaire éligible.

➤ *Kit famille, 1 ou 2 adultes avec enfant(s)*

- **Le financement de trois billets d'avion** aller simple, d'un montant forfaitaire de 450 000 F CFP ;
- **Une aide au loyer** forfaitaire de 200 000 F CFP par mois pendant 3 mois, soit une aide totale de 600 000 F CFP ;
- **Une prime à l'installation et à l'équipement** d'un montant de 190 000 F CFP ;
- **4 cartes cadeaux Sud Tourisme** d'une valeur chacune de 20 000 F leur donnant accès à une liste d'activités de loisirs et tourisme variées ;
- **Une prime complémentaire « spécialité en tension »** d'un montant de 500 000 F sera accordée aux infirmiers des filières IBODE (bloc opératoire) et IADE (anesthésiste).

L'aide sera versée en une seule fois et s'élèvera à un montant de 1 240 000 F CFP, hors montant des cartes cadeaux et Pass, qui seront remis en main propre. L'aide versée sera complétée par la prime complémentaire « filière en tension » pour le(s) bénéficiaire(s) éligible(s).

L'aide financière est soumise à l'engagement du ou des infirmiers à exercer sur le territoire durant une période minimum de 18 mois dans une structure de soin implantées en province Sud.

○ **Mobilité pour les infirmiers stagiaires**

L'objectif est d'inciter les étudiants infirmiers formés hors du territoire, comprenant également ceux originaires de Nouvelle-Calédonie, à venir réaliser leurs stages de fin de cursus dans un établissement de soins en province Sud. Aides proposées :

- **Une indemnisation de stage de 110 000 F CFP par mois**, soit une indemnité totale pour un stage de 15 semaines à hauteur de 367 000 F. L'indemnisation sera partielle, et à hauteur de 277 000 F CFP, si l'étudiant perçoit en parallèle l'indemnité de stage octroyée par l'État d'un montant de 750 euros pour 15 semaines de stage (soit 90 000 F CFP) ;
- **Le financement de 3 billets d'avions** (aller/retour + un aller simple) couvrant un aller en Nouvelle-Calédonie pour venir en stage, un retour en Hexagone (ou pays de formation) pour passer l'examen puis, un nouvel aller en Nouvelle-Calédonie pour le premier emploi.

Cette aide est soumise à l'engagement des stagiaires à exercer sur le territoire pendant un an à la suite de leur stage et de l'obtention de leur diplôme, dans une structure de soin en province Sud (non nécessairement la même que celle du stage). L'aide à la mobilité des infirmiers stagiaires sera expérimentée sur un an et concernera 15 stagiaires.

○ **Aides financières pour les étudiants des filières soins infirmiers**

La mesure vise à **lever les freins financiers des jeunes Calédoniens souhaitant se former au métier d'infirmier** afin de renforcer le vivier local.



Il s'agit d'une **bourse attribuée aux étudiants en formation au diplôme d'État d'infirmier** qui varie en fonction de l'échelon. Le dispositif qui s'étale sur 2 ans et propose **10 bourses par an**.

○ **Promotion et développement des filières « IDE et personnel de santé »**

En concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière (Direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, Direction des affaires sanitaires et sociales, Institut de formation des professions sanitaires et sociales, provinces, etc.) les travaux menés ont pour ambition de :

- **fluidifier la montée en compétence des aides-soignant(e)s** souhaitant se reconvertir en infirmier(e)s via la formation professionnelle continue ;
- **faciliter la reconversion des demandeurs d'emploi vers les métiers d'infirmier** (aides à la reprise d'études) ;
- **promouvoir la profession auprès des lycéens et jeunes adultes** ;
- **contribuer** à la création d'un programme d'accompagnement à la réussite des étudiants infirmiers.

* * *

Visite du Centre de la santé et de la famille Lucie-Lods à Montravel à l'occasion de la journée internationale des infirmières

Compétente en matière d'actions de solidarité, de cohésion sociale et d'organisation de missions sanitaires via sa direction de l'Action Sanitaire et Sociales (DPASS), la province Sud a continué durant les exactions de 2024 à assumer ces missions. Les infirmiers du Centre de la santé et de la famille Lucie-Lods ont été très vite mobilisés durant les émeutes pour assurer l'ouverture de l'espace santé à Nouméa et les autres CMS de la province Sud. Ils ont également été sollicités pour réaliser des actions de solidarité auprès de la population.

Le centre de la famille et de la santé de Montravel comprend 4 unités :

- la médecine scolaire ;
- la PMI ;
- le CMS ;
- le Service de Promotion et de Prévention de la Santé.

● **La médecine scolaire**

La province Sud bénéficie d'un financement de la Nouvelle-Calédonie, pour la réalisation des missions définies par une convention d'objectifs et de moyens.

La médecine scolaire concernant l'enseignement du 1er degré. C'est une médecine de prévention et de dépistage.

Les missions



- Repérer et dépister des problématiques de santé pouvant impacter l'apprentissage et notamment celles spécifiques à la Nouvelle-Calédonie (obésité, hygiène bucco-dentaire, rhumatisme articulaire aigu).
- Accompagner les familles vers la prise en charge des problématiques de santé dépistées chez leur enfant. Les aider à y répondre en facilitant l'accès aux soins, notamment dans les familles fragilisées socialement.
- Participer au suivi des élèves présentant des difficultés spécifiques pour une meilleure adaptation scolaire, en tenant compte des particularités de chacun (famille, environnement...).

L'équipe

- **11 infirmiers, 4 médecins et 1 secrétaire** assurent le suivi de plus de 4 500 enfants.
- **4 525 enfants ont été vus en 2024** en visite médicale en école sur la province Sud soit 80 % des enfants inscrits à la rentrée 2024. Les problématiques de caries, d'obésité, de difficultés langagières, de dépistages visuels anormaux restent importantes chez les jeunes Calédoniens, avec une prédominance dans les milieux isolés ou précaires.

- **La Protection Maternelle et Infantile**

La PMI de Nouméa existe depuis 1969, au centre-ville de Nouméa et a été créée sous l'impulsion de pédiatres du CHT.

En 1990, avec la mise en place des trois provinces, le centre de PMI est devenu provincial, intégré à la Direction Provinciale de l'Action Sanitaire et Sociale province Sud. Elle a emménagé sur le site de Montravel en 2007.

Elle rayonne sur toute la PS avec des vacations des puéricultrices et sage-femme sur les CMS délocalisés

Les missions

- Protection infantile : nourrissons et enfants de la naissance à 4 ans inclus.
- Dépistage de risques ou de dangers infantiles, protocole de dépistage systématique de santé publique, campagne de vaccination, suivie de l'hygiène et des conditions de stérilisation de locaux de petite enfance, rôle éducatif et promoteurs de santé, vacations dans les CMS décentralisés de Nouméa, Grand Nouméa et la brousse.
- Les visites à domicile (VAD) suivi de patients inscrits dans le réseau périnatalité, suivi de groupes de travail avec l'ASSNC, les 1 000 premiers jours.
- Protection maternelle : adolescentes et femmes.

Un travail en synergie médico-social, où le réseau à toute son importance : réseau périnatal, lien avec les maternités pour préparer les sorties des bébés, les services de néonatalogie et de pédiatrie, les autres provinces etc...

- **Le centre médico-social**

Les missions



Le CMS de Montravel réalise les consultations de médecine générale. C'est le seul centre qui comprend également un cabinet dentaire en fonctionnement. Sa patientèle est en grande précarité, composé d'administrés venant des quartiers de Ducos-Kaméré, Vallée du Tir et Pierre Lenquete.

L'équipe

- 1 médecin.
- 1 infirmière.
- 1 secrétaire régisseuse.
- 1 dentiste.
- 1 assistante dentaire.

- **Le Service de Prévention et de Promotion de la Santé (SPPS)**

Le SPPS a rejoint le CSF fin 2023.

Les missions

- Élaborer et mettre en œuvre des actions de promotion de la santé et des actions de communication qui s'y rattachent.
- Coordonner les actions de prévention, de développer des actions de santé communautaire.
- Animer des permanences d'écoute psychologique dans les centres provinciaux et les centres communaux.
- Cordonner des actions de bilan et de suivi orthophonique.
- Coordonner des actions de bilan et de suivi diététique.

L'équipe

- 1 responsable.
- 4 éducatrices sanitaires *dont 3 sont infirmières*.
- 2 diététiciennes.
- 6 psychologues.
- 1 orthophoniste (avant les émeutes 6 orthophonistes : 2 postes seront prochainement soumis aux AVP).
- 1 secrétaire.

Pour cette journée internationale des infirmières, les IDES du CMS de Montravel seront présentes pour saluer la présence de Sonia Backes. 9 infirmiers, 5 infirmières puéricultrices.

L'équipe

- 2 médecins dont un pédiatre à 20% depuis le 29 avril 2025.
- 5 *infirmières* puéricultrices.
- 1 sage-femme.

Vacataire : diététicienne, dé clic, orthophoniste, assistante sociale, ostéo ou PBA.

Chiffres de 2024



9. 331 consultations médicales et de puériculture

1 185 consultations de suivi de grossesse (993 soins et 729 échographies)

- *Travaux de rénovations stoppés en 2024, en préparation pour la rénovation de la PMI en 2025.*

CONTACTS PRESSE

Marc Spisser : 76 18 74 / Mandy Brizard : 81 50 49.

